



Commission de Surveillance  
du Secteur Financier

## Sanction administrative du 10 mars 2022

**Sanction administrative  
prononcée à l'encontre du PSF  
de support Atos Luxembourg PSF  
S.A.**

Luxembourg, le 3 mai 2022

En date du 10 mars 2022, en application des dispositions de l'article 63(1) et (2) de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier (la « Loi »), la CSSF a prononcé une amende d'ordre d'un montant de 18.750 EUR à l'encontre du PSF de support Atos Luxembourg PSF S.A.

L'amende d'ordre a été prononcée pour non-respect des obligations prudentielles relatives à l'organisation administrative et comptable, telles que prévues par les dispositions de l'article 17(2), alinéa 2, de la Loi et du point V. de la circulaire CSSF 12/544.

